

# Les espèces aquatiques en péril du Canada

**Le méné d'herbe habite peut-être près de chez vous.  
Il a besoin d'un habitat et d'une eau de bonne qualité.  
Apprenez à le reconnaître et contribuez à sa protection.**

La **Loi sur les espèces en péril** a pour but d'empêcher la disparition des espèces sauvages du Canada, de voir au rétablissement des espèces en péril et de favoriser la gestion des espèces préoccupantes.

Pour les espèces préoccupantes comme le méné d'herbe, un plan de gestion doit être élaboré. On y trouve les mesures requises pour la conservation de l'espèce et celle de son habitat.

## MÉNÉ D'HERBE — espèce PRÉOCCUPANTE



Taille adulte : jusqu'à 60 mm

**Comment le reconnaître :** l'identification du méné d'herbe peut s'avérer difficile, puisque plusieurs espèces de menés lui ressemblent.

Bande latérale noire

Dos brun paille



E. Edmonson (New York State Department of Environmental Conservation)

Flanc jaune ou argenté

**Attention : la bande latérale noire pourrait être peu apparente.**

Petite bouche terminale dirigée vers le haut



Ventre blanc

L. Bernatchez et M. Giroux 2000.  
*Les Poissons d'eau douce du Québec et leur répartition dans l'est du Canada.* Éditions Broquet. 350 p.

## Où le retrouver :

Le méné d'herbe fréquente les zones riches en végétation aquatique des cours d'eau et des lacs. Dans ces herbiers aquatiques, il peut s'alimenter, se cacher des prédateurs et frayer. Il préfère les fonds meubles de sable, de limon ou de débris organiques et les eaux relativement chaudes et limpides.



Pêches et Océans Canada, P. Nilo



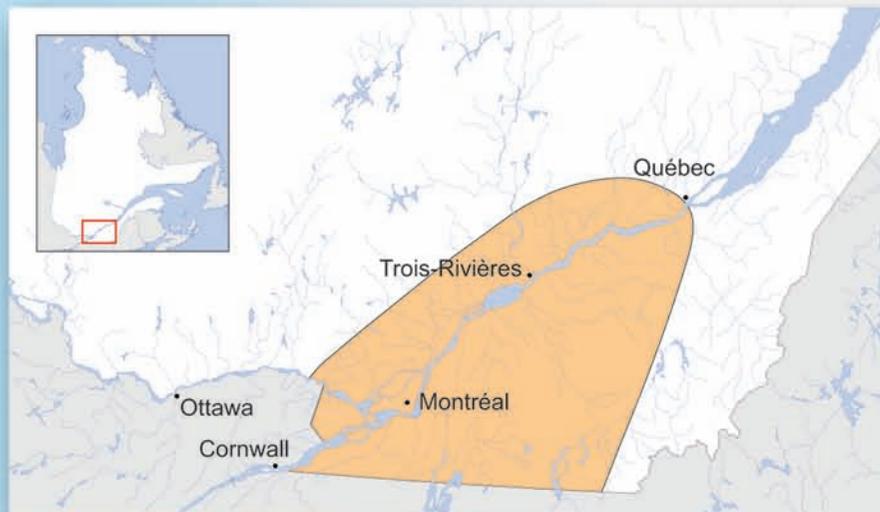
Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Canada

# Vous avez un rôle à jouer

## Aire de répartition au Québec



Le méné d'herbe vit dans le fleuve Saint-Laurent en amont de la ville de Québec ainsi que dans les lacs et cours d'eau des basses-terres du Saint-Laurent.

## Ce qui le menace

Plusieurs activités humaines (agricole, urbaine, forestière ou de villégiature) entraînent une perte ou une dégradation de l'habitat du méné d'herbe. Voici les principales menaces qui affectent l'habitat de cette espèce en péril :

- diminution de la qualité de l'eau par les produits chimiques, les sédiments ou les fertilisants;
- enlèvement ou dégradation de la végétation aquatique ou riveraine;
- fluctuation des niveaux d'eau;
- modification de l'écoulement naturel des eaux ou obstacle au libre passage du poisson.

De plus, l'utilisation du méné d'herbe comme poisson-appât par les pêcheurs sportifs peut aussi représenter une menace pour cette espèce et nuire à sa conservation.

## Ce qui est fait pour soutenir le rétablissement

Le Programme d'intendance de l'habitat et le Fonds autochtone pour les espèces en péril permettent de financer des projets de rétablissement et de sensibilisation. Par exemple, de la végétation a été plantée sur les rives afin de les stabiliser et de restaurer l'habitat aquatique.

De plus, un plan de gestion pour le méné d'herbe a été élaboré. Il fait le bilan des connaissances, identifie les menaces à l'espèce et à son habitat et propose des mesures afin de maintenir et d'accroître les populations de méné d'herbe.

## Comment participer au rétablissement

### Riverains : évitez de perturber l'habitat de ces espèces

- préservez ou reconstituez l'état naturel de la végétation aquatique et riveraine;
- évitez de circuler en véhicule sur le lit ou sur les rives des cours d'eau;
- évitez les épandages d'engrais et de pesticides.

### Pêcheurs : n'utilisez pas le méné d'herbe comme poisson-appât

- apprenez à reconnaître cette espèce préoccupante;
- si vous capturez un méné d'herbe, remettez-le immédiatement à l'eau de façon à maximiser ses chances de survie.



Pêches et Océans Canada, C. Tremblay

*Un rivage à l'état naturel est crucial pour la santé d'un cours d'eau ou d'un lac puisqu'il maintient une température fraîche et un taux d'oxygène élevé, fournit de la nourriture, et constitue un refuge et une barrière de protection contre les polluants, ainsi qu'une protection naturelle contre l'érosion de la rive.*

**Pour en savoir plus :** consultez le Registre public des espèces en péril : [www.registrelp.gc.ca](http://www.registrelp.gc.ca).